



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 27 juin 2008**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :  
le 20 juin 2008

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 4 juillet 2008

**Amendement du schéma directeur cyclable sur la connexion entre  
la Place du Roulage et Les Ponts Main**

**Présidente :**

**Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort**

**Présents :**

***Adjoints :***

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine RENAUD-PAGE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN -

***Conseillers :***

M. Michel GENDREAU - M. Patrick DELAUNAY - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Bernard JOURDAIN - M. Frédéric GIRAUD - M. Gérard ZABATTA - M. Alain PIVETEAU - M. Alain BAUDIN - M. Michel SURET-CANALE - M. Bernard BARE - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGÉ - M. Guillaume JUIN - Mme Françoise BILLY - Mme Geneviève RIZZI - Mme Annick DEFAYE - Mme Annie COUTUREAU - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Julie BIRET - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elisabeth BEAUVAIS -

**Secrétaire de séance :** M. Christophe POIRIER -

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Anne LABBE donne pouvoir à Pascal DUFORESTEL - Emmanuelle PARENT donne pouvoir à Frédéric GIRAUD - Gaëlle MANGIN donne pouvoir à Nicole GRAVAT - Nathalie BEGUIER donne pouvoir à Alain BAUDIN -

**CONSEIL MUNICIPAL DU 27 juin 2008**

DELIBERATION D20080218

**RISQUES MAJEURS ET  
DEVELOPPEMENT DURABLE**

**Amendement du schéma directeur cyclable sur la connexion  
entre la Place du Roulage et Les Ponts Main**

Monsieur Amaury BREUILLE Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire

A Niort, la part modale des déplacements en deux-roues est de 4%. Faisant le constat que l'aménagement de l'espace public ne favorisait pas le développement de l'usage du vélo comme mode de déplacement urbain, l'ensemble des conseils de quartiers de Niort ont souhaité, en 2004, mettre en place une commission interquartiers pour analyser les besoins de liaison, dans et entre les différents quartiers. Ce travail, repris et appuyé par le bureau d'étude Iris Conseil, a permis à la Ville de Niort de concevoir un schéma directeur cyclable qui a été approuvé par délibération du Conseil Municipal du 22 décembre 2006. Il vise à planifier les aménagements cyclables à réaliser en mettant l'accent sur l'amélioration des continuités de parcours et sur la sécurité des usagers.

Parmi les premières réalisations, la liaison entre la rue de l'Espingole et les Ponts Main sera effective à l'été.

Afin de favoriser une continuité de circulation cyclable entre la Place du Roulage et la rue de l'Espingole, il est proposé d'amender le schéma directeur cyclable de la façon suivante :

- aménager une bande cyclable dans le sens Roulage – Place Saint-Jean en réduisant la largeur des voies de circulation automobile, sans modification du stationnement,
- identifier un itinéraire recommandé pour les cyclistes par une signalisation sur les rues du Chaudronnier et de Solférino pour le retour (sens Place Saint-Jean – Roulage),
- mettre en place en « zone 30 » la rue de la Marne, la rue de La Rochelle (entre la rue de la Marne et la place Saint-Jean, la place Saint-Jean, la rue du général Largeau et la rue de l'Espingole pour permettre une cohabitation sécurisée entre les cyclistes et les automobilistes.

L'intérêt de ces modifications du schéma directeur cyclable est de pouvoir traiter rapidement un itinéraire stratégique et permettre une meilleure continuité de parcours tout en limitant les coûts d'aménagement et la durée des travaux (envisagés à l'automne 2008) dans cet axe très emprunté.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Valider cet amendement du schéma directeur cyclable,
- Autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à engager les dépenses afférentes à la réalisation des aménagements.

#### **LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	40
Contre :	0
Abstention :	5
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour Madame le Maire de Niort  
**Geneviève GAILLARD**  
L'Adjoint délégué

**Signé**

**Amaury BREUILLE**